DLP 25-10-85563233

Avertissements agricoles ®

Publication périodique

ÉDITION "GRANDES CULTURES"

ISSN 0757 4029

BULLETIN TECHNIQUE N° 24 — 20 SEPTEMBRE 1985

COLZA	: Surveiller les Altises.
CEREALES	: Tableau des herbicides homologués à l'automne.

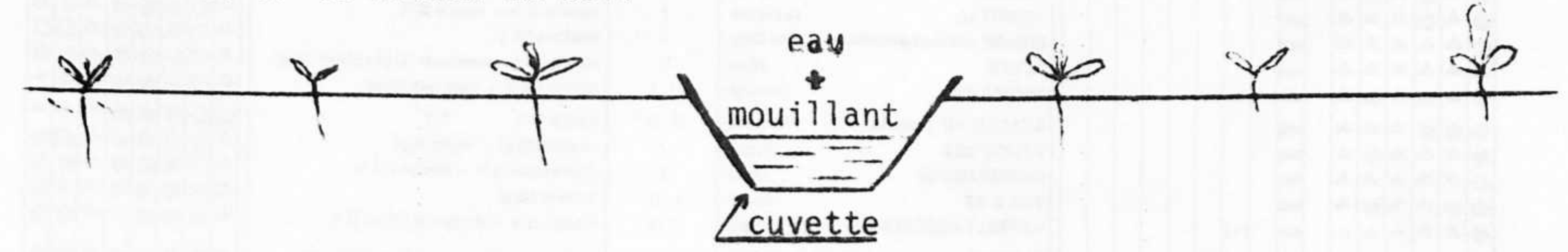
- COLZA -

La vitesse de levée des cultures est fortement dépendante de l'état d'humectation du sol au semis ou des précipitations reçues depuis cette date. Chaque parcelle est donc un cas particulier. Les cultures les plus en avance atteignent le stade "1 feuille vraie" (B1). Dans d'autres situations, la levée est très irrégulière selon la nature du terrain.

ALTISES :

- Les cultures sont très sensibles à ce ravageur jusqu'au stade "2 feuilles vraies" (B2).

→ Mettez en place les cuvettes si ce n'est déjà fait. Pour bien piéger les Altises, qui sont des insectes à activité nocturne, la cuvette doit être enterrée de façon à juste affleurer le niveau du sol.



Surveillez les morsures jusqu'au stade "2 feuilles vraies". Un traitement doit être réalisé avant ce stade à l'aide d'un pyréthrinoïde, si plus d'1/3 des plantules porte des morsures (petits trous ronds sur les feuilles ou les cotylédons, ou encoches dans la tige). Pour l'instant, aucun piégeage d'Altises n'a été enregistré en cuvette jaune par notre réseau de correspondants dans les parcelles ayant commencé à lever.

DESHERBAGE :

- Les herbicides utilisés au semis (excepté COMODOR) peuvent avoir une activité insuffisante sur repousses de céréales en cas de fortes infestations.

→ Dans ce cas, pour ne pas pénaliser l'implantation de la culture, une intervention de rattrapage avec un anti-graminée spécifique pourra être nécessaire en cours d'automne. Elle sera, de préférence, réalisée par temps poussant (meilleure activité de ces produits enregistrée en conditions douces et humides). Produits : cf tableau du bulletin N° 22, page 3. **Nouveau produit** : le FUSILADE sera progressivement remplacé par le FUSILADE X2, dose homologuée : 0,6 l + mouillant AGRAL (0,1 % du volume de bouillie).

Abonnement annuel : 100 F - Chèque à l'ordre du Régisseur de Recettes D.D.A. Loiret à envoyer à l'adresse ci-dessous.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, Rue de Curambourg - B.P. 210
45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX - Tél. (38) 86.36.24
ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret)



Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : A. SIMONIN - CPPAP N° 530 AD

P26

- TOURNESOL -

MALADIES :

- Quelques développements de Botrytis observés en culture.

→ En raison de la période sèche que nous avons connue début Septembre, cette maladie semble moins préoccupante qu'en 1984.

- BLE -

DESHERBAGE DES CEREALES D'HIVER EN PRE-LEVEE ET POST-LEVEE D'AUTOMNE

(Extrait du dépliant vert 1985 INRA-ITCF-SPV)

Légende :

● Traitement possible
○ Variétés sensibles
▲ Traitement non conseillé ou effet inconnu
* Utilisation possible sous la responsabilité exclusive de l'utilisateur

▬ Possibilité de traitement pendant cette période
▪ ▪ ▪ Risques de phytotoxicité en cas de froid

● Résultats satisfaisants
○ Résultats moyens, satisfaisants dans certaines conditions
▲ Résultats insuffisants, traitements supplémentaires nécessaires

△ Levées d'automne
○ Semble présenter une efficacité régulière. Résultats à confirmer

CEREALES: BLE TENDRE	BLE DUR	ORGE	AVOINE	SEIGLE	TRITICALE	Epoque d'application: Semis	Levée	1 feuille	3 feuilles	1 talle	Plein tallage	Fin tallage	Epi 1 cm	1-2 nœuds	herbicides: SPECIALITES COMMERCIALES	Firmes	doses kg/ha ou l/ha ou g m a/ha	MATIERES ACTIVES (concentrations % ou g/l)	MAUVAISES HERBES: Graminees: FOLLE AVOINE	RAY-GRASS	PATURIN	VULPIN	AGROSTIDE	dicotyledones: GAILLET	MATRICAIRE	VERONIQUE
▲	▲	●	▲	▲	▲	▬									AVADEX BW	Monsanto	3,5	Triallate 400 g/l	○	○	●	●	●	▲	▲	▲
●	▲	●	●	▲	*		▬	▬							nombreuses spécialités		2500 à 3600 g	néburon	▲	▲	▲	●	●	▲	●	▲
●	▲	●	▲	▲	▲		▬								NORLAN T	Pépro	5	néburon 300 g/l + terbutryne 200 g/l	▲	▲	●	●	●	▲	●	▲
●	▲	▲	▲	▲	▲		▬								TRIBUNIL	Bayer France	4	méthabenzthiazuron 70 %	▲	▲	●	●	●	▲	●	▲
●	▲	▲	●	●	▲		▬								WINNER	Basf - Schering	5 à 6	fluorochloridone 5 % + néburon 40 %	▲	○	●	●	●	▲	●	○
●	●	●	●	●	*		▬								CHANDOR	Elanco	4	trifluraline 240 g/l + linuron 120 g/l	▲	○	●	●	●	▲	●	●
●	▲	●	▲	▲	*		▬								TERSIPLENE-FERMAX	Sipcam - Phyteurop	4	trifluraline 240 g/l + linuron 120 g/l	▲	○	●	●	●	▲	●	●
●	▲	●	▲	▲	*		▬								GRADIC TL, NEMINFEST	La Littorale-Montedison	3,75	trifluraline 256 g/l + linuron 128 g/l	▲	○	●	●	●	▲	●	●
●	▲	●	▲	▲	▲		▬								BOCHAMP	R.S.R.	6	trifluraline 125 g/l + néburon 125 g/l + linuron 60 g/l	▲	○	●	●	●	▲	●	●
●	▲	●	▲	●	*		▬								TREPLIK	La Quinoléine - Sopra	4 à 5	néburon 46 % + pendiméthaline 10 %	▲	○	●	●	●	▲	●	●
●	▲	●	▲	●	*		▬								TRAPAN	Sandoz S.A.	2,5	linuron 20 % + pendiméthaline 20 %	▲	○	●	●	●	▲	●	●
●	▲	●	▲	▲	▲		▬								ACORIT LL	La Litorrale	6	butraline 25 % + néburon 30 %	▲	○	●	●	●	▲	●	●
●	▲	▲	▲	▲	▲		▬								IGRANE autosuspensible	Ciba Geigy	4	terbutryne 500 g/l	▲	○	●	●	●	▲	○	○
●	▲	▲	▲	▲	▲		▬								FOXTO	Pépro	7,5	néburon 200 g/l + isoproturon 133 g/l + bifenox 133 g/l	▲	○	●	●	●	△	●	●
●	▲	●	▲	●	▲		▬		▪▪▪	▪▪▪					PRODIX FLO	Rhodiagri	7 - 8	néburon 215 g/l + isoproturon 215 g/l	△	○	●	●	●	▲	●	▲
●	●	●	▲	▲	▲		▬								AVADEX BW granulé	Monsanto	20 - 25*	triallate 10 %	○	○	●	●	●	▲	▲	▲
●	▲	▲	▲	●	▲		▬								TOLION 303	Procida	7	nitrofène 225 g/l + linuron 78 g/l	▲	●	●	●	●	▲	○	●
●	▲	▲	▲	▲	▲		▬								DINOGRANE SP	Sopra	8	chlométoxynil 25 % + néburon 24,5 %	▲	●	●	●	●	▲	●	●
●	●	▲	▲	●	▲		▬								TOK E 25	Procida	8 - 12*	nitrofène 240 g/l	△	●	●	●	●	▲	▲	●
●	▲	▲	▲	○	*		▬		▪▪▪						HERBALT-HERBALT S	Pépro	7 - 6	néburon 33 % + nitrofène 16,7 % ou 25 %	▲	●	●	●	●	▲	●	●
●	▲	▲	▲	▲	▲		▬			▬ (1)					GLEAN T / TRILIXON	Du Pont de Nemours / Bayer France	4	chlorsulfuron 0,5 % + méthabenzthiazuron 70 %	▲	●	●	●	●	▲	●	●
▲	▲	●	▲	▲	*		▬			▪▪▪	▪▪▪				ESCURAN	Ciba - Geigy	5 à 6*	chlortoluron 400 g/l + trifluraline 140 g/l	○	●	●	●	●	▲	●	○
○	▲	●	▲	△	*		▬		▪▪▪						DICURAN	Ciba - Geigy	2000 à 2500 3000* g	chlortoluron 500 g/l - 20 %	○	●	●	●	●	▲	●	▲
○	▲	●	▲	△	*		▬		▪▪▪						CHLORTOLURE	Interphyto	2000 à 2500 3000* g	chlortoluron 500 g/l	○	●	●	●	●	▲	●	▲

Sur seigle / triticale
○ HERBALT, uniquement
△ dose la plus faible contre vulpin seulement

(1) Dans le sud-ouest traitement d'automne uniquement

* dose folles avoines

Nouveaux produits : Une spécialité antidicotylédone d'automne, le CENT 7 (Elanco), qui ne figure pas dans le tableau ci-dessus, vient d'être autorisée à la vente. Dose homologuée : 1 l/ha, soit 125 g d'isoxaben/ha.

Elle présente une bonne efficacité sur les alchémilles, les coquelicots, les crucifères (sanves, ravenelles, capselles,...), les pensées, les stellaires et les véroniques

Elle a des lacunes sur gaillet, ombellifères, fumeterre.

Cette spécialité doit être appliquée le plus tôt possible après le semis de la céréale et impérativement avant la germination des adventices.

Elle peut aussi être utilisée en association avec des antigraminées de pré-levée à la dose de 0,6 l/ha (0,4 l/ha avec CHANDOR).

Cette spécialité présente un intérêt certain pour les parcelles semées précocement et très infestées en dicotylédones dès l'automne, afin d'éviter dès le départ la concurrence des adventices pour la culture.

Dans les situations à gaillet, un rattrapage de printemps avec une spécialité efficace sur cette adventice sera à envisager.

Deux spécialités mixtes antigraminées et antidicotylédones utilisables en post-levée dès l'automne viennent d'être autorisées à la vente. Les informations en notre possession sont encore incomplètes :

- MEGA PLUS : spécialité à base d'imazametabenz + pendimethalin (CYANAMID), utilisable en post-levée précoce à 5 l/ha (se renseigner plus précisément auprès de la firme pour le positionnement du produit).
Cette spécialité présente de bonnes efficacités, entre autres sur vulpins et folle avoine, et sur un grand nombre de dicotylédones.

- BIFENIX N : spécialité à base d'isoproturon + bifenox (PEPRO), utilisable au début tallage à 5 l/ha.
Nous manquons d'informations en ce qui concerne le positionnement du produit et les efficacités sur adventices.

Pour la spécialité FOXTO (PEPRO), la firme recommande de majorer la dose en sol à plus de 25 % d'argile.

TRAITEMENTS DE SEMENCES :

Dans le tableau paru dans le bulletin N° 23 du 29 Août 1985, les produits :

- T 5 : fongicides (dont charbon nu) + corbeaux (+ taupins)
- T 6 : fongicides (dont charbon nu et oïdium) + corbeaux

ont été qualifiés d'inadaptés sur blé, car leur principal intérêt est la lutte contre les charbons systémiques (le charbon nu du blé n'est plus un grave problème) pour les produits T 5 et les charbons, et l'oïdium de l'orge pour les produits T 6.

Le supplément de coût engendré par le choix de ces produits sur blé ne se justifie pas pour un gain d'efficacité sur les maladies posant problème sur cette culture, par rapport à un simple produit T 2 (fongicides + corbeaux) du type mercure + anthraquinone ou oxyquinoléate de cuivre + anthraquinone.

Si un risque de mouche grise est à craindre sur la parcelle (semis tardifs en conditions difficiles sur précédent betteraves ou pois), un produit T 4 (Fongicide + Corbeaux + Mouche grise + Taupins) est à conseiller.

P27